

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 12 AVRIL 2016**

---

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 12 Avril 2016.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :**

Madame Françoise DEGREMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Madame Joëlle DELRUE, Maire.

Elle donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	1 370 009,28 €	0,00 €	283 932,71 €		1 653 941,99 €
Part affectée à investiss	618 736,29 €				618 736,29 €	
Opérations de l'exercice	2 942 530,15 €	4 104 524,29 €	1 876 716,10 €	1 152 400,25 €		437 678,29 €
Totaux	3 561 266,44 €	5 474 533,57 €	1 876 716,10 €	1 436 332,96 €	618 736,29 €	2 091 620,28 €
Résultat de clôture		1 913 267,13 €	440 383,14 €			1 472 883,99 €
	Besoin de financement		440 383,14 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		444 355,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		159 044,00 €			
	Besoin total de financement		725 694,14 €			
	Excédent total de financement					

Elle constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Elle reconnaît la sincérité des restes à réaliser, décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

**725 694,14 €** au compte 1068 (recette d'investissement),  
**1 187 572,99 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

- **LE COMPTE DE GESTION 2015 :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le compte de gestion.

- **LE BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Il a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **4 812 034,99 €**,
- Section d'Investissement : **2 363 233,00 €**.

- **TAUX D'IMPOSITION 2016 :**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour 2016 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : **21,11 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **21,18 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **54,69 %**.

- **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

N'a pas pris part au vote de la subvention « Lyre et Harmonie » : Monsieur Marc CAZIN

**ASSOCIATIONS :**

- La Truite Lumbroise : **900 €**
- Lyre et Harmonie : **22.100 €**
- Anciens Combattants de Lumbres : **300 €**
- D.D.E.N. : **150 €**
- Association des Parents d'Elèves du Collège A. Camus : **700 €**
- Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques : **500 €**
- Tritons Lumbrois : **2.000 €**
- N'oublions jamais Lumbres 1944 : **500 €**
- Apiculteurs Audomarois : **200 €**
- Les Archers du Marais de Lumbres : **300 €**
- Société des Médailleurs du Travail : **300 €**
- Groupe Nature Georges Pontier : **350 €**
- Comité Gym'Club Pays de Lumbres : **1.900 €**
- Ju-jitsu Lumbrois : **750 €**
- Association par Monts et Vallées : **100 €**
- Courir dans le Lumbrois : **2.000 €**
- BMX Club de Lumbres : **3.000 €**
- Comité de Quartier Léon Blum : **800 €**
- Olympique Lumbrois : **22.800 €**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

- Courir dans le Lumbrois : 1.000 €

Ces subventions seront versées en Mai 2016.

Monsieur Cyrille MARQUANT n'a pas obtenu de subvention pour sa participation au Championnat du Monde de BMX en Colombie.

- **SUBVENTION, A L'UNANIMITE, AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Suite à la création du nouveau cimetière, le coût des travaux pour l'aménagement des trottoirs aux normes PMR et la pose de réseau d'éclairage public s'élève à **97.608,50 € H.T.**

En conséquence, Madame le Maire propose de solliciter une subvention de **15.000 €** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

- **DESIGNATION, A LA MAJORITE ABSOLUE, D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Conseiller Municipal supplémentaire pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Elle invite donc les membres de l'assemblée à procéder à l'élection d'un délégué au scrutin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

**Madame Béatrice BEAUBOIS**, ayant obtenu 17 voix, donc la majorité absolue, est proclamée Conseillère Communautaire.

- **DEPENSES A IMPUTER, A L'UNANIMITE, A L'ARTICLE 6232 :**

Madame le Maire propose que les manifestations suivantes soient prises en charge à cet article :

- Cérémonie des Vœux,
- 1<sup>er</sup> Mai,
- Ducasse,
- Fête du 14 Juillet,
- Echange Franco-Allemand,
- Noël des écoles (livres, spectacles, sorties cinéma, coquilles et clémentines),
- Réception des sportifs,
- Kermesse de l'A.L.S.H.,
- Remise des décorations,

- Bouquets pour récompenses et inaugurations,
- Cérémonies commémoratives (1<sup>er</sup> Mai, 08 Mai, 11 Novembre...),
- Réception des Maisons Illuminées, Maisons fleuries,
- Fête des Voisins,
- Gerbes pour deuils.

- **RECOURS, A L'UNANIMITE, AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF A L'ENCONTRE D'UNE DECISION DE LA COMMUNE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de LILLE à l'encontre de la décision du 25 février 2016 refusant l'octroi d'un certificat d'urbanisme sur le terrain cadastré Section D n° 1639.

Elle sollicite, en conséquence, l'autorisation du Conseil Municipal d'ester en justice pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et de confier au cabinet d'avocats FILLEUX-FASSEU l'instruction de cette affaire en justice.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **TARIFS POUR LE GALA DE DANSE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de l'Ecole Municipale aura lieu le samedi 04 Juin 2016 et propose de fixer les tarifs suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit,**
- Enfants de 4 à 12 ans : **4 €,**
- A partir de 12 ans : **7 €.**

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.